27 OCTOBRE 1977
=======

EXPEDITION
==========

EXPÉDITION

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
D'AMIENS — SOMME —

ACTE DE DEPOT
du testament olographe
de
Monsieur Robert FECAN
==========

Me Jacques ARNAUD

NOTAIRE A AMIENS (SOMME)

1ère page de l'activité

2 E 5499

DÉPOSÉ AU GREFFE DU T.G.I.
d'AMIENS le 15 NOV. 1977....
N° 155.....
Le Secrétaire-Greffier :

PARDEVANT Maître François, Jacques ARNAUD, Notaire à AMIE (Somme), 19 rue Victor Hugo, soussigné,

A COMPARU :

Madame Christine Marie Jacqueline FECAN, Docteur en Médec épouse de Monsieur Olivier Georges Maurice FLORENT, avec le elle demeure à BOUGIVAL (Yvelines), 12 rue Pasteur.

Née à AMIENS le dix-huit août mil neuf cent trente-huit.

Et mariée en premières noces sous le régime de la séparat pure de biens pure et simple, aux termes de son contrat de mari

---

préalable à son union avec son marisus-nommé, célébrée en la m de la Commune de ~~MESNIL-Le-ROIE~~ LE MESNIL-Le-ROI (Yvelines), le vingt juillet mil neuf cent soixante-cinq; lequel régime n' pas été conventionnellement ou judiciairement modifié depuis, a qu'il en a été régulièrement justifié au Notaire soussigné.

LAQUELLE a, par ces présentes, remis au Notaire soussigné

1°) Une copie délivrée le vingt-sept octobre ——— mil neuf cent soixante-dix-sept, par l'Officier de l'Etat-Civil la Ville d'AMIENS, de l'acte de décès survenu à AMIENS, ——— ——— le quatre —— octobre mil neuf cent soixante-dix-sept, de Monsieur Robert ——— FECAN, en son vivant, Docteur en Médecine, demeurant à AMIENS, Chaussée Saint-Pierre, numéro 105, divorcé en premières noces non remarié ——— de Madame Suzanne GIRARDEAU.

2°) Un testament non cacheté fait en la forme olographe, qu'elle a déclaré être en sa possession pour lui avoir été con par le défunt avant son décès.

Et elle a requis le Notaire soussigné de procéder à la description et au dépôt de ce testament au rang de ses minutes qui a eu lieu de la manière suivante :

Le testament dont il s'agit est écrit à l'encre bleue, su une feuille simple, de papier non timbré, de couleur blanche, entête du défunt au recto en haut et à gauche, contenant vingt lignes d'écriture au recto, et seize lignes d'écriture au verso.

Il commence par ces mots : " Dispositions testamentaires olographes - en date de ce jour 5 mai 1977, etc" et se termine ceux-ci : " Amiens le 5 Mai 1977 ", suivis d'une signature illi mais qui parait être celle de Monsieur Robert FECAN. A la suite quoi, est également écrit ceci : " Ce testament sera conservé qui se termine par ceci : " en cas de perte de ce document " , suivi d'une signature illisible, mais qui parait être celle de Monsieur Robert FECAN; laquelle signature suivie elle-même de mots " Le 5 mai 1977" .

Il ne comprend aucun renvoi, surcharge ou mot rayé, mais comprend une interligne au recto, entre la onzième et la douzi ligne d'écriture. Il ne parait présenter aucune défectuosité.

2e page de l'expédition

Première Page .-

Cette description terminée et conformément à la réquisitic qui précède, Maître ARNAUD, Notaire soussigné, a déposé au rang ses minutes ledit testament qui est demeuré ci-joint et annexé, si que la copie de l'acte de décès de Monsieur Robert PECAN rem au Notaire soussigné par la comparante.

Mention de cette annexe signée du Notaire, a été portée su chacun de ces deux documents.

Conformément à la loi, une expédition des présentes et une copie figurée du testament y annexé seront adressées par les soins du Notaire soussigné, dans le délai d'un mois de ce jour, Monsieur le Secrétaire-Greffier du Tribunal de Grande Instance d'AMIENS.

DONT ACTE

Fait et Passé à AMIENS, 19 rue Victor Hugo,
En l'Etude du Notaire soussigné,
L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT,
LE VINGT - SEPT OCTOBRE.

Et après que lecture en ait été prise par la comparan elle-même, celle-ci a signé avec le Notaire, le présent acte établi sur deux pages ./.

Suivent les signatures
C. FLORENT
J. ARNAUD ce dernier Notaire
~~Suit la mention d'enregistrement~~
Enregistré à AMIENS EST
le dix novembre mil neuf cent soixante dix sept
Bordereau 470/2
reçu soixante quinze francs 75Frs
signé illisible
suit la teneur des annexes

Me Jacques ARNAUD Notaire AMIENS (Somme)

DEuxième page

3e page de l'expédition

Annexé à la minute d'un acte reçu par
Mr François-Jacques ARNAUD, notaire à AMIENS,
soussigné le vingt-sept octobre mil neuf cent
soixante-dix-sept ./.

DOCTEUR R. FÉCAN
EX-INTERNE DES HÔPITAUX D'AMIENS
ANCIEN EXTERNE DES HÔPITAUX DE PARIS
105, CHAUSSÉE SAINT-PIERRE
80 - AMIENS
TÉL. : 91-32-30

Dispositions testamentaires
olographes -

En date de ce jour 5 mai 1977
je déclare, après mûres réflexions que
je délivre à ma fille le Docteur
Florent née Christine Fécan, demeurant
12 rue Pasteur à Bougival 78
tous les pouvoirs de légataire universel
et d'ordonnateur testamentaire -
que "mon fils" Fécan Jean Robert
qui m'a agressé à plusieurs reprises,
(en particulier [illegible])
en 1962 ne sera bénéficiaire que du
minimum légal de ses droits d'héritier
son comportement envers moi, n'ayant
cessé d'être déplorable et odieux depuis
cette époque. Que mon fils Francis
et ma fille Claudine (Dr de Kermeil)
qui ignorent totalement leur père
depuis plus de 15 ans soient également
considérés comme non héritiers moralement
En particulier, le comportement de Francis
ayant essayé de faire traduire son père devant
la 10e Chambre Correctionnelle de Paris, afin
de ne pas suivre les décisions du tribunal civil
d'Amiens qui me confiait sa garde

Me Jacques ARNAUD, Notaire, AMIENS (Somme)

4e page de l'expédition
[signature]

Troisième page

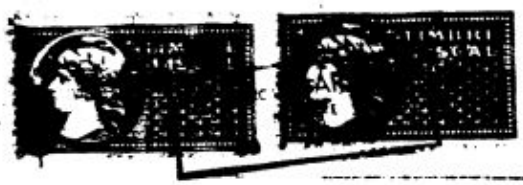

cette toujours été considéré par moi comme un véritable acte d'agression injustifié.

Je souhaite que ce testament soit examiné attentivement et puisse bénéficier des dispositions nouvelles pouvant intervenir à l'occasion d'héritages non mérités.

Fait à Amiens le 5 Mai 77

Le testament sera conservé sous enveloppe cachetée, dans le coffre personnel de Me Husquin Françoise - un autre exemplaire est remis à une tierce personne en cas de perte de ce document

Le 5 mai 77

Enregistré à AMIENS EST
Le dix novembre mil neuf cent soixante dix sept Bordereau 470/2
REçu soixante quinze francs 75f
Signé illisible

5e page de la feuille

Quatrième page

1136

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'AMIENS

ACTE DE DECES

1136

Le Quatre Octobre mil neuf cent soixante dix sept

est décédé à Amiens (Somme)

Robert FÉCAN

né à LA NEUVILLE LES BRAY (Somme)

le Douze Octobre mil neuf cent six

fils de Maurice Albert FECAN et de Marie Orémie DELABY, époux décédés. Divorcé de Suzanne GIRAUDEAU ./.

Fait à l'Hôtel de Ville, le 27 Octobre 19

Annexé à la minute d'un acte reçu par Me François-Jacques ARNAUD, notaire à AMIENS, soussigné le vingt-sept octobre mil neuf cent soixante-dix-sept ./.

Le Maire,

Pour le Maire
P/le Chef de Bureau

Me Jacques ARNAUD Notaire AMIENS (Somme)

6e page de l'expédition

Cinquième page

Le texte des présentes a été établi sur six pages
contenant sans renvoi, sepr barres tirées dans des blancs
sans chiffres nuls, sans lignes entières et mot
rayés nuls.

POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME
A LA MINUTE.

Sixième et dernière page

Me Jacques ARNAUD, Notaire
AMIENS (Somme)

Dernière page de l'expédition -

POUR EXPÉDITION CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL
DÉLIVRÉE PAR LE NOTAIRE
EN CHEF

SECRETARIAT-GREFFE
du TRIBUNAL de
GRANDE INSTANCE
d'AMIENS

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
D'AMIENS — SOMME —

CERTIFICAT DE DEPOT

N° 155
du 17 NOV. 1977.

Je soussigné, Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance d'AMIENS,

Certifie et atteste, avoir reçu ce jour par pli recommandé de Me ARNAUD **Notaire à** AMIENS

1°) l'expédition d'un acte de dépôt de testament de M. FECAN Robert, divorcé en 1ères noce et non remarié de Mme Suzanne GIRAUDEAU

en son vivant demeurant à : AMIENS, 105 Chaussée Sai Pierre.

décédé à AMIENS

le quatre octobre mil neuf cent soixante dix sept.

2°) ~~la copie figurée~~ - la photocopie dudit testament annexée à l'expédition dont s'agit.

Dépôt de pièce effectué conformément à l'article 1.007 du code civil, modifié par la loi n° 66.1012 du 28 décembre 1966.

POUR CERTIFICAT

Délivré à AMIENS, **le** Dix Sept novembre **mil neuf cent soixante** dix sept.

Pr. le Greffier en Chef

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AMIENS (SOMME)

Somme perçue pour le TRESOR PUBLIC

Redevance :....10,00 F.
Timbre :.... 1,50 F.
Total: 11,50 F.

POUR EXPÉDITION CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL
DÉLIVRÉE PAR LE GREFFIER
EN CHEF